

La fondation de l'UPJV

[Accueil](#) > [espace](#) > [FONDATION](#) > [Présentation](#)

La Fondation UPJV caractérise notre établissement, ancrée dans une tradition universitaire de solidarité, d'égalité, mais aussi tournée vers l'excellence, l'innovation, le monde de l'entreprise pour répondre aux enjeux de demain.

Un levier indispensable au développement de l'UPJV

La fondation de l'UPJV a pour vocation d'accompagner le développement de l'université. Elle permet grâce à son rôle de levier, le rapprochement étroit avec les acteurs de la région autour de valeurs partagées qui permettent d'impulser ensemble de grands projets, marquant ainsi notre engagement dans la société. La fondation renforce les liens de la communauté universitaire, étudiants et personnels, avec les fondateurs et donateurs. La fondation favorise l'affirmation des axes identitaires de l'UPJV : l'accueil, le soutien de nos étudiants, l'innovation et l'ouverture sur le monde, la préservation du patrimoine et de l'environnement.

FAIRE UN DON

Les objectifs de la fondation

La fondation UPJV a pour objectifs la promotion de la recherche et de la formation dans le cadre des axes stratégiques de développement de l'UPJV. La Fondation de l'UPJV peut promouvoir des actions dans les domaines suivants :

- Ouverture au monde
- Entrepreneuriat étudiant
- Amélioration du campus, valorisation du patrimoine culturel et historique régional
- Santé et autonomie
- Développement durable, énergie pour demain et agro-ressources
- Égalité des chances et solidarité, amélioration de la vie étudiante

Les donateurs



COMMENT POSTULER

Les projets portés par la fondation visent l'amélioration des conditions d'études des étudiants et de travail des personnels, ainsi que le développement scientifique de l'établissement afin d'accroître son rayonnement national et international.

[Membres du conseil de gestion](#) | [Membres du bureau](#)

Les fondateurs



La loi dite LRU du 10 août 2007 et la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 ont donné aux universités la possibilité de créer des fondations disposant de l'autonomie financière et dont les fonds peuvent provenir du mécénat et d'autres partenariats. La fondation de l'UPJV permet de diversifier les ressources de l'université sur des projets ciblés en accord avec ses valeurs et de renforcer encore ses relations avec le tissu socio-économique dans lequel elle s'inscrit.